

indirectement débaucher nos Soldats, de même que ceux qui resteront en arrière, malades ou bleffez. *Accordé, excepté ceux qui veulent venir volontairement de nôtre côté. Bien entendu que nos Deserteurs, & ceux qui ont été pris Prisonniers & puis entré dans leurs Troupes, soient rendus fidelement sans exception.*

VI. Qu'il soit permis à tous les Officiers, Soldats, & Valets Siciliens qui le souhaitent, de suivre les Troupes sans les empêcher; & aux autres qui voudront les quitter, on ne fera pas le moindre mal. *Accordé seulement pour les Valets qui veulent suivre leurs Maîtres.*

VII. Que tant que les Espagnols resteront dans la Citadelle, il ne soit permis à personne, y compris autant les Officiers comme les Soldats des Ennemis, à l'exclusion pourtant des Generaux, d'entrer dans la Citadelle pour éviter tous les desordres; & ne fera non plus permise l'entrée mentionnée, même aux gens de ce País. *Accordé.*

VIII. En échange, on ne laissera pas non plus sortir personne de la Porte, pour faire entrer aucun Officier ni Soldat des Troupes Espagnoles dans la Ville, sans avoir permission par écrit pour cela du Commandant General; mais en cas qu'ils le demandent, on ne leur refusera pas de pouvoir y aller & retourner pour leurs affaires particulieres, y étant aussi compris les Valets. *Accordé à condition qu'on nommera les Sujets qui doivent entrer, auxquels on donnera des Passeports, les Valets exclus.*

IX. On ne pourra pas arrêter & sequestre les Blez qui se trouvent dans la Citadelle; mais
qu'il